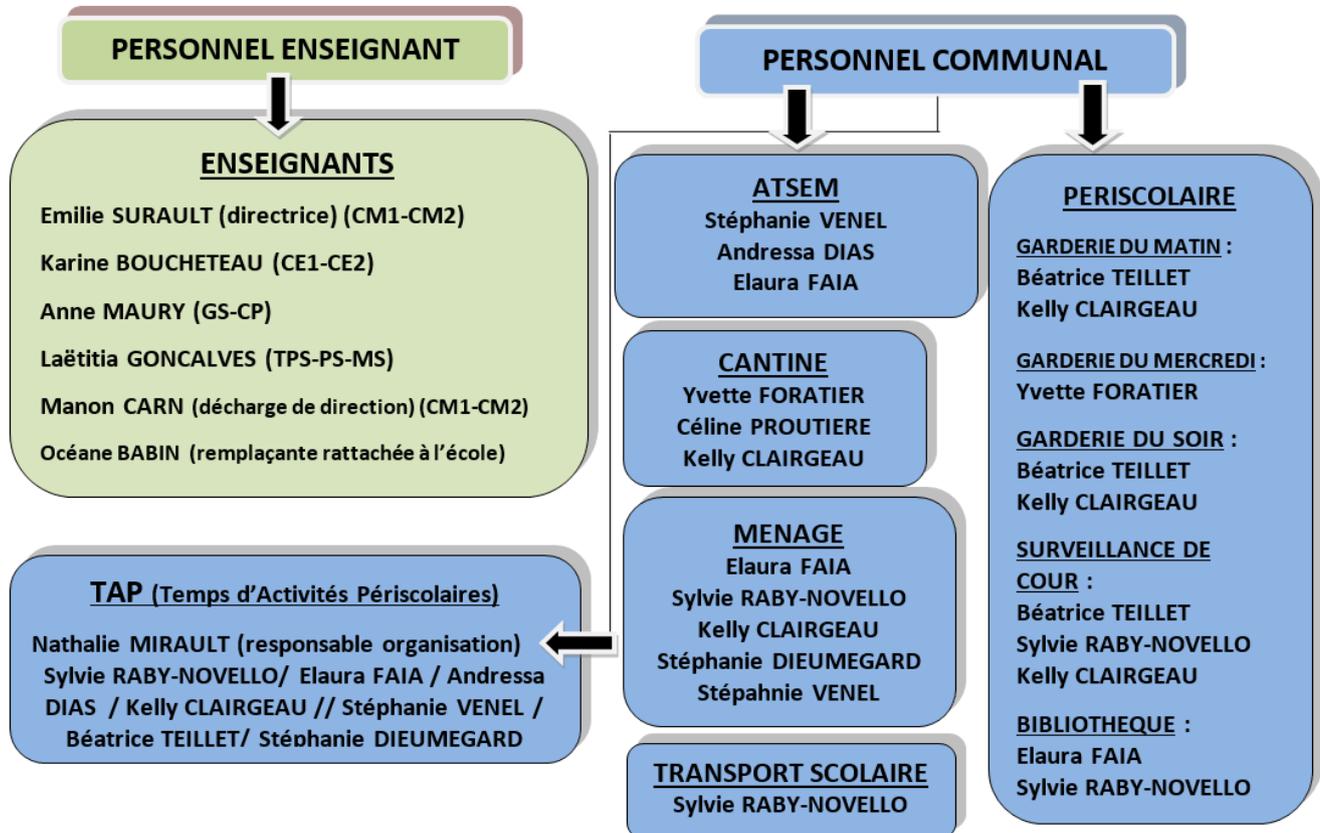


# Assemblée générale Rentrée 2020-2021

## 1. Présentation de l'équipe de l'école :

### Personnel de l'École de Sainte-Verge



L'équipe enseignante est complétée par les membres du **RASED** : Réseau d'Aide Spécialisée pour les Elèves en Difficultés :

- **Murielle GUERINEAU** enseignante spécialisée (**maîtresse E**) qui aide certains élèves en difficultés par le biais d'ateliers de soutien sur le temps scolaire. Cette année, Murielle ne pourra pas intervenir à l'école de Ste-Verge.
- **Chloé GUERRIN** : psychologue scolaire qui intervient sur l'école si besoin.

**2 AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire)** sont également présentes sur l'école pour aider des enfants en situation de handicap dans l'école **Sabine LEBLANC** et **Marion BOUTET** qui

## 2. Les effectifs

Les effectifs sont en **hausse** cette année avec un effectif de **108 élèves** cette année contre **99 élèves** l'année passée. **Nous ne prendrons pas de TPS** (enfants âgés de 2 ans) cette année compte-tenu, on comptera **109 élèves** dans l'école. On a eu le **départ de 8 CM2** et l'arrivée de **8 nouvelles familles** sur l'école avec au total l'arrivée de **17 élèves dont 11 en PS**.

## 3. La répartition dans les classes

Nous avons donc actuellement **4 classes** :

**PS-MS** : 14/14 : 28 élèves / 28 élèves  
**GS-CP** : 11/13 : 24 élèves  
**CE1-CE2** : 14/14 : 28 élèves  
**CM1-CM2** : 15/14 : 29 élèves

#### **4. Horaires et fonctionnement de l'école**

L'école fonctionne toujours sur **4 ½ jours** : **9h00-12h00** tous les matins (**12h10** pour les **CE-CM** les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** pour permettre 2 services de cantine) et **13h30-16h30** le lundi et le jeudi et **13h30-15h** le mardi et vendredi (**13h40-16h30** pour les **CE-CM**) soit 24 h par semaine.

Sur le temps scolaire, **ne nous serons plus en mesure d'ouvrir la porte de manière systématique après 9h** aux enfants et familles régulièrement en retard car cela perturbe la classe. **Les retards doivent être ponctuels et justifiés auprès de l'enseignante concernée.**

Les **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)** qui pourront prendre différentes formes : soutien en français ou mathématiques, aide aux devoirs ou autres avec des groupes restreints se tiendront les mardis et vendredis soirs de 15h30 à 16h30 en même temps que les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) avec une pause pour les enfants de 15h00 à 15h30 sous la surveillance du personnel municipal.

**Si votre enfant est concerné par les APC, un coupon sera à compléter et à nous renvoyer car vous avez également le droit de refuser cette prise en charge.**

#### **5. La note de rentrée**

Elle a été postée sur le site de l'école dès la rentrée avec les points essentiels à retenir ainsi que le protocole sanitaire. Conservez-la précieusement, elle contient toutes les informations importantes concernant l'école.

Je rappelle que **l'assurance scolaire** de chaque enfant doit comporter **2 garanties : la responsabilité civile et l'individuelle-accident** et doit couvrir l'ensemble de l'année scolaire.

**Les enfants d'élémentaire (à partir du CP) sont autorisés à rentrer seuls** dans les textes officiels mais nous vous demandons toujours une autorisation de sortie pour connaître votre volonté tout de même mais celle-ci n'a pas de caractère obligatoire.

Entre 8h50 et 16h30, personne ne peut pénétrer dans l'école par l'entrée principale sans sonner grâce au système d'interphone.

**L'école est obligatoire à partir de 3 ans.** Quand l'enfant est inscrit à l'école, il se doit d'être assidu. Les absences doivent être exceptionnelles et toujours justifiées par un appel, un mail ou un mot dans le cahier de liaison (cahier jaune).

Au-delà de **4 demi-journées** d'absence injustifiée par mois, l'inspection académique demande à en être informée. Des sanctions pénales sont prévues en cas d'absentéisme fréquent. Nous vous demandons d'éviter de partir avec vos enfants en dehors des vacances scolaires afin d'éviter aux élèves de manquer des jours de classe. Si vous êtes amenés à le faire, vous devrez en informer la directrice de l'école par un courrier justifiant votre choix. Dans ce cas, les enseignants ne sont pas dans l'obligation d'assurer la continuité pédagogique.

**Un certificat médical n'est exigé qu'en cas d'absence due à une maladie contagieuse.**

**En cas de changement de situation familiale**, d'adresse ou de n° de tél, merci de prévenir l'école rapidement ainsi que la municipalité.

**Si vous appelez l'école pour dire que votre enfant ira en garderie alors que ce n'était pas prévu, vous devez également appeler la cantine pour qu'un goûter soit préparé.**

#### **6. Le règlement intérieur de l'école**

Le **règlement intérieur de l'école** s'inspire du règlement départemental. Un exemplaire va circuler dans les familles à partir de la semaine prochaine. Il inclura la charte de laïcité et la charte Internet. Chacun d'entre vous doit en faire une lecture attentive et en discuter avec son enfant, le signer et nous le ramener le plus rapidement possible.

#### **7. Santé scolaire**

**Un certificat médical n'est exigé qu'en cas de maladie contagieuse** qui entraîne une éviction scolaire (coqueluche, rougeole, oreillons, rubéole, gale, ...), la COVID19 n'en fait pas partie.

Dans le cas où votre enfant souffrirait d'une **maladie chronique** nécessitant une prise de médicament sur le temps scolaire (allergies, asthme, diabète,...), il faut rédiger un **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** en en faisant la demande auprès de votre médecin traitant. Si votre enfant doit bénéficier d'un PAI, veuillez en informer l'équipe enseignante.

Sinon, **la prise de médicaments à l'école n'est pas autorisée** (demander à votre médecin un traitement en 2 prises (matin et soir) dans le cas d'un sirop pour la toux par exemple) ou vous pourrez venir l'administrer sur la pause méridienne sans pénétrer dans l'école, les médicaments ne pouvant pas être mis dans les cartables des enfants (même pastilles ou homéopathie) ni administrés par les enseignantes.

**Attention aux poux !** Chaque année, nous en retrouvons sur la tête des enfants merci de veiller à vérifier la présence de poux régulièrement ou à faire des traitements préventifs afin d'éviter toute invasion.

## **8. Sécurité**

Il sera mis en place **2 exercices d'évacuation** pour préparer les élèves à faire face à l'incendie dont **1 exercice en septembre et 1 en mai durant le temps de sieste (moment critique)**. Ces exercices seront **tous inopinés**. Accompagné d'un conseiller municipal, c'est lui qui choisit le jour où il déclenche l'alerte. Cela nous permet de faire les exercices dans de véritables conditions et avec un regard extérieur sur l'exercice. **2 exercices de confinement devront être mis en place dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)**. Ce document permet d'envisager les conduites à tenir en cas d'évènements graves inhabituels, il est construit par les enseignantes de l'école : **1 exercice PPMS attentat/intrusion** devra être mis en place pour préparer les élèves à une éventuelle attaque terroriste ou autre avant les vacances d'octobre et **1 exercice de confinement (PPMS en cas de risques majeurs accident nucléaire ou industriel)** sera également mis en place durant l'année. Un travail plus approfondi sera mené en lien avec la municipalité pour faire face à ce genre d'évènements graves, l'année passée une mise en situation de crise (accident meurtrier de bus scolaire) nous a permis de constater que nous n'étions pas prêts à faire face à ce genre d'incidents pourtant plus fréquents que d'autres et que nous avons besoin de personnels supplémentaires pour encadrer les enfants et les adultes (parents, enseignants, personnel municipal).

## **9. Election des représentants de parents d'élèves au conseil d'école**

Les **représentants des parents d'élèves (RPE)** sont les porte-paroles de l'ensemble des parents d'élèves et ils donnent leurs avis sur le fonctionnement de l'école. **Ils siègent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Cette année ils auront lieu les 5 novembre, 11 mars et 17 juin.**

### **Le conseil d'école :**

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- veille au respect des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité et laïcité.

Une boîte aux lettres est à votre disposition près du portail maternel si vous souhaitez y déposer vos remarques ou questions à transmettre aux RPE afin qu'elles soient traitées en conseil d'école (celles-ci doivent concerner l'organisation globale de l'école et non un souci avec une personne en particulier (celui-ci devant être réglé directement avec la personne par le dialogue ou avec la directrice de l'école)). Les comptes rendus de conseil d'école sont mis en ligne sur le site de l'école.

**L'élection aura lieu le vendredi 9 octobre 2020.** Pour des raisons pratiques elle se fera désormais **uniquement par correspondance** par le biais d'une enveloppe qui passera dans les cahiers de liaison. Chaque parent légal d'un enfant quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Lisez attentivement « **La note aux familles** » qui accompagne le matériel de vote : tous les ans, des bulletins de vote sont considérés comme nuls.

Le nombre d'élus est en lien avec le nombre de classes de l'école : **4 classes donc 4 parents élus titulaires et éventuellement 4 suppléants soit 8 maximum**. Il ne faut que 2 parents minimum pour constituer une liste. Plusieurs listes peuvent être constituées.

**Si vous souhaitez être candidat**, merci de me le faire savoir rapidement (soit en venant me voir, soit en mettant un mot dans le cahier de liaison de vos enfants ou dans la boîte aux lettres de l'école). Il faudra également passer **signer la liste de candidature**.

## **9. La coopérative scolaire**

La **coopérative scolaire doit prendre en charge l'achat du matériel de soin** (pharmacie école), **l'assurance de l'école** (biens matériels de l'école et activités extra-scolaires), **l'achat de matériel pédagogique**

(matériel de motricité, jeux de cour, jeux de classe, ingrédients (cuisine), matériel de bricolage) et le **financement des projets surtout les transports et des sorties !**

La somme demandée est de **15 euros** par enfant en moyenne. L'argent est mutualisé et sert à l'ensemble de l'école selon les projets ou les besoins.

Malheureusement, cette cotisation ne permet pas de financer l'ensemble des frais auxquels l'école doit faire face tout au long de l'année, notamment en terme de sorties scolaires, il vous sera donc demander de petites sommes pour certaines sorties car je rappelle que les transports sont très onéreux : 90 euros pour aller à Thouars par exemple. Vous serez informés sur le financement de chaque sortie.

## **10. Bilan financier 2020-2021 de la coopérative scolaire**

### **Dépenses :**

- Assurance : **30.5 €**
- Cotisation OCCE : **256.20 €**
- Marché de Noël : **167.27€**
- Achat matériel (cadeaux de Noël /nappe salle des maîtres, fil pour couturière) : **107.68 €**
- Sorties pédagogiques et projets : **962.5**
- Achat pizzas: **950 €**
- Achat photos scolaires : **1 228.80 €**
- Divers : **63.31€** (piles, courses de rentrée, courses covid)

**Total : 3766.26€**

### **Recettes :**

- Don APE : **3 000 €**
- Don parents : **4 €**
- Vente pizzas : **1192.5€** (bénéfice école : **242.5 €**)
- Vente des photos scolaires : **1 755€** (bénéfice école : **526.20 €**)
- Marché de Noël : **475 €** (bénéfice école : **307.73 €**)
- Cotisation annuelle des familles : **1 310 €**
- Participation des familles aux sorties : **92€**
- Subvention Mairie Ste-Verge : **120 €**
- Remboursement acomptes spectacles théâtre : **92.4€**

**Total : 8040.9€**

Soit un bénéfice de **4 274.64€**. La coopérative scolaire dispose actuellement de la somme de : **9228.26€**.  
En raison du covid 19, les sorties ont été annulées. L'argent récolté par les actions école et APE sera réutilisé pour des projets et sorties sur l'année scolaire 2020-2021 en particulier pour les classes de tps ps ms gs cp ce1 ce2 , cm1.

### **Compte mairie :**

Le budget attribué à l'école par la mairie pour 2020 est de **6 120 €**. Budget destiné à l'achat des fournitures, du matériel pédagogique : manuels, matériel de sciences.

Fournitures et matériel pédagogique : **3 807,50 €**

Sur le compte mairie, il reste la somme de : **2 312,50 €**.

## **11. Les actions de l'école**

Des actions peuvent être menées par l'école pour récolter des fonds supplémentaires c'est le cas des photos scolaires qui auront lieu : **le jeudi 15 octobre**. Nous n'envisageons pas d'autres actions pour le moment.

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, il n'est pas envisagé de fêtes d'école qui entraîneraient un rassemblement important de personnes.

## **12. L'APE**

Comme on le voit dans le bilan financier, l'APE aide l'école à financer des sorties par le biais d'actions. Je tiens à remercier les parents qui s'investissent dans l'APE (Association des Parents d'Elève).

Je laisse la parole à un membre de l'association qui va vous expliquer plus en détails le fonctionnement de l'association. Le rôle de l'APE est à distinguer du rôle des RPE, elle aide l'école financièrement et apporte de la convivialité par l'organisation de manifestations.

## **13. Intervenants extérieurs bénévoles**

Je tiens à remercier aussi tout particulièrement les parents bénévoles accompagnateurs des sorties vélo et piscine. Les parents bénévoles doivent désormais accompagner les élèves de la GS au CM2 à la piscine afin que le taux d'encadrement soit respecté.

Les dates d'habilitation vous seront transmises prochainement.

#### **14. Projet d'école 2018-2021**

Le projet d'école est un document construit et proposé par le ministère définissant les **grands axes de travail** pour 3 ans. L'équipe enseignante doit faire une analyse des indicateurs de l'école afin de proposer des pistes de travail pour améliorer la vie de l'école et les apprentissages des élèves.

Voilà les 3 grands axes et pistes de travail proposés par les enseignantes pour ces 3 années :

**Projet d'école 2018-2021**

**Ambition 1 : Construire des apprentissages durables**

- Continuer le système des messages clairs et des médiateurs
- Aider les élèves à mieux comprendre et mémoriser les leçons
- Donner davantage de responsabilités aux élèves au quotidien
- Mettre en place des projets interclasses
- Mettre en place des programmations et progressions d'école en lien avec les programmes de 2018 (programmations plus circulaires)

**Ambition 2 : Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours**

- Mettre en place la pratique régulière de de la relaxation et de la méditation et leur montrer les effets positifs sur leur bien-être
- Mettre en place des projets interdisciplinaires liés à la santé sur l'école (**sommeil**)
- Mise en place du tutorat de manière plus suivie et réfléchie

**Ambition 3 : Ouvrir l'École, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance**

- Améliorer les outils de communication (développer le numérique)
- Impliquer les parents dans les projets de classe et les sorties
- Impliquer les partenaires extérieurs dans les projets
- Changer sa façon d'enseigner : l'école dehors

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr> : site ministériel pour les parents d'élève.

#### **13. Les projets**

Tous les projets de l'année ne sont pas encore établis mais déjà je peux vous dire : que l'ensemble des élèves auront un projet lié à la santé sur le thème du sommeil.

Des projets seront menés avec le conservatoire et le théâtre de Thouars dans le cadre des activités artistiques et culturelles et avec la communauté de communes pour les activités sportives. Les projets seront développés plus précisément en réunion de classe et seront peut-être amenés à changer en fonction du contexte sanitaire.

#### **14. Remerciements**

Je tiens à remercier l'ensemble des parents qui s'investissent dans la vie de l'école pour accompagner les sorties scolaires et les activités sportives telles que la natation et les activités cyclistes. Je remercie également l'équipe enseignante qui m'accompagne et qui est très investie dans la vie de l'école et ainsi que la municipalité avec laquelle nous travaillons en partenariat et qui veille à ce que l'école soit un lieu agréable et propice aux apprentissages.